

République du Sénégal
MINISTÈRE DES PÊCHES, DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES
ET MARITIMES

AGENCE NATIONALE DES AFFAIRES MARITIMES

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt (AMI), international, fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le quotidien d'informations générales « Le Soleil », édition du 15 janvier 2025.

2. L'Agence nationale des Affaires maritimes (ANAM) a obtenu dans le cadre de son budget des fonds et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles), **référéncé C_DP_003**, relatif à l'audit technique, administratif et financier de la flotte de pêche industrielle sénégalaise.

3. Les services comprennent, de façon plus spécifique, tous les aspects de la flotte et armements de la pêche industrielle sénégalaise, notamment :

Sur les plan technique, administratif et opérationnels de la flotte :

Le consultant retenu devra :

- Faire le diagnostic détaillé et l'état des lieux de la flotte de Pêche, par type pêche, par navire et par armement.
- Procéder à l'analyse détaillée les aspects techniques, administratifs et opérationnels de chaque navire pêche pour identifier les éventuels dysfonctionnements et les améliorations à apporter.
- Identifier clairement la relation entre le navire et la société d'armement.

Sur les plans économique et financier des armements

- Analyser les états financiers des sociétés d'armement de pêche industrielle, sur les périodes 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.
- Evaluer la contribution économique et financière de la flotte pêche et des armements à l'économie nationale.
- Evaluer tous les avantages fiscaux et douaniers, etc.
- Mettre en évidence les principaux agrégats de valeur ajoutée nationale générée, de contribution à l'emploi national et d'apport en devises.

Sur la mise en œuvre des recommandations :

pêche

La mission se déroulera, au Sénégal, sur une durée estimative de quatre (04) mois.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour les exécuter. Les critères de présélection et de notation sont les suivants :

Critères	Note
1. Nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience	<p>Cinq (05) années d'expériences dans le domaine de l'audit d'armement et du suivi technique et administratif de navire et bonne maîtrise des textes régissant le secteur de la pêche au Sénégal. (un point par année).</p> <p>05 points</p>
2. Références concernant l'exécution de marchés analogues. (Projets similaires réalisés au cours des dernières cinq (05) années. (Cinq points par projet).	<p>Cinq (05) années d'expériences dans domaine de l'audit administratif et financier et de commissariat aux comptes et une bonne maîtrise du droit OHADA et surtout de son système comptable. (un point par année).</p> <p>20 points</p>
3. Organisation technique et managériale du Consultant	<p>Description sommaire de l'organisation managériale. 05 points</p> <p>Capacités logistiques et autres équipements nécessaires. 05 points</p> <p>Logiciels et autres outils et/ou méthodes d'analyses nécessaires. 05 points</p>
4. Qualifications générales et le nombre de personnels professionnels	<p>Un spécialiste en Affaires maritimes, Responsable de l'audit technique, administratif et opérationnel de la flotte de pêche, avec 10 années d'expériences.</p> <p>15 points</p>

Un Expert financier, Responsable de l'audit financier et économique, avec 10 années d'expériences.	10 points
Un juriste fiscaliste, avec 10 années d'expériences.	10 points
Un capitaine de pêche, avec 10 années d'expériences.	10 points
Un ingénieur en construction navale, avec 10 années d'expériences.	10 points
TOTAL	100 points

NOTA BÉNÉ : La note minimale requise est de **70 points sur 100.**

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas **15 pages**. Les candidats peuvent s'associer, **en groupement**, pour renforcer leurs compétences respectives. Le cas échéant, ils établiront une déclaration de groupement, dûment, signée par leurs personnes habilitées.

5. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité?coût).

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse, ci-dessous : **Direction générale de l'ANAM, sise au lot 95, Immeuble SYLLAH, Sacré-Cœur III, Pyrotechnie ; BP. 4032 DAKAR** et aux jours ouvrables et heures suivantes: **de 8 heures à 17 heures.**

Personne à contacter : **M. Maguèye GUÈYE** , Directeur de la Direction des Projets (DP) de l'ANAM , **Tél : 33 825 73 86 , poste 114 ; E-mail : magueye.gueye@anam.sn**